

KLONDIKE Antigél jaune pour automobile OAT ELC Concentré, formule 50/50 prête à l'emploi

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom : KLONDIKE Antigél jaune pour automobile OAT ELC Concentré, formule 50/50 prête à l'emploi

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Antifreeze.
Coolant.
Restrictions d'emploi : Toute utilisation non spécifiée

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, BC V4W 3L4
Canada
General Information 1- 877-293-4691
www.klondikelubricants.com
info@klondikelubricants.com

1.4. Emergency telephone number

Emergency number : 1-800-424-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P301+P312 - En cas d'ingestion: Appeler un médecin en cas de malaise.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 - Rincer la bouche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale
Point de collecte

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
l'éthylène glycol	(N° CAS) 107-21-1	45 - 95	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
sodium 2-ethylhexanoate	(N° CAS) 19766-89-3	0.5 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Repr. 2, H361

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale). Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique.
-------------------	--

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
--------------------------	---

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les mist/vapeur/spray.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Yellow Automotive OAT ELC Coolant/Antifreeze Concentrate, 50/50	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
sodium 2-ethylhexanoate (19766-89-3)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
l'éthylène glycol (107-21-1)	
ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Fraction vapeur)
ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (I - Matière particulaire inhalable, H - Aérosol uniquement)
ACGIH OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Fraction vapeur)
ACGIH OEL Ceiling	100 mg/m ³
ACGIH OEL Ceiling [ppm]	39,4 ppm
Remarque (ACGIH)	Base TLV®: URT irr. Notations: A4 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme)
Référence réglementaire	ACGIH 2021
NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL C [ppm]	50 ppm
Canada	
Ontario STEL (mg/m ³)	100 mg/m ³ (particulaire)
Québec STEL (ppm)	50 ppm (particulaire)
Québec STEL (mg/m ³)	127 mg/m ³ (particulaire, vapeur)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune. rouge limpide rose
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 – 8,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -40 – -36,4 °C
Point d'ébullition	: 108,5 °C
Point d'éclair	: 116,11 °C (241 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,06997 – 1,1143
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive ou froid. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

ATE (voie orale)	533,96 mg/kg de poids corporel
------------------	--------------------------------

l'éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 cutanée rat	> 3500 mg/kg (souris)
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l/4h
ATE (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

l'éthylène glycol (107-21-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour rein
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.

Symptômes/effets : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale). Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

sodium 2-ethylhexanoate (19766-89-3)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h

l'éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l Pimephales promelas
EC50 crustacea	> 100 mg/l

l'éthylène glycol (107-21-1)	
NOEC chronique poisson	15380 mg/l Pimephales promelas
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l Ceriodaphnia sp.

12.2. Persistance et dégradabilité

Yellow Automotive OAT ELC Coolant/Antifreeze Concentrate, 50/50	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

l'éthylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Yellow Automotive OAT ELC Coolant/Antifreeze Concentrate, 50/50	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

sodium 2-ethylhexanoate (19766-89-3)	
Log Pow	1,3

l'éthylène glycol (107-21-1)	
Log Pow	- 1,36
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Yellow Automotive OAT ELC Coolant/Antifreeze Concentrate, 50/50	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Directives nationales

Yellow Automotive OAT ELC Coolant/Antifreeze Concentrate, 50/50	
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).	

RUBRIQUE 16: Autres informations

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Bien qu'une attention raisonnable ait été portée à la préparation du présent document, nous ne prolongeons aucune garantie et ne faisons aucune représentation relativement à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus dans les présentes, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les objectifs prévus de l'utilisateur ou quant aux conséquences de leur utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leur(s) objectif(s) particulier(s).

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre représentant de KLONDIKE® USA, Inc.

Applications finales **NON** soutenues par KLONDIKE® USA, Inc. pour le monoéthylèneglycol, le diéthylèneglycol et le triéthylèneglycol. Ces restrictions comprennent des produits contrôlés par la loi, des applications qui peuvent susciter des risques inacceptables et d'autres applications que KLONDIKE USA a décidé de ne pas soutenir, entre autres pour minimiser les risques inutiles et les responsabilités pour l'entreprise. KLONDIKE® USA, Inc. ne commercialise pas sciemment ces produits dans ces applications non soutenues. Cette liste n'est pas exhaustive et KLONDIKE® USA, Inc. se réserve le droit de la modifier en tout temps.

- L'utilisation pour la production de tabac et la fabrication de produits du tabac (y compris, entre autres, des additifs, des humectants, des filtres, des encres et du papier)
- L'utilisation pour la production de fumée artificielle, de brouillards théâtraux et de bruines. Ceci comprend des applications comme les cigarettes électroniques / artificielles.
- L'utilisation comme ingrédient dans des combustibles pour réchauffer la nourriture (application de type Sterno™) ou dans des combustibles pour chauffer des espaces clos où une exposition humaine est possible.
- L'utilisation dans des systèmes d'extincteur automatique d'incendie.
- L'utilisation dans la fabrication de munitions.
- L'utilisation dans la production de dégivreurs pour utilisation sur les routes, les trottoirs et les toilettes d'aéronefs.
- L'utilisation comme un composant de fluides caloporteurs dans des systèmes où les fluides caloporteurs pourraient infiltrer une eau potable (c.-à-d., fuite dans un échangeur, défaillance d'un dispositif de non-retour, ou autres moyens).
- L'utilisation comme un composant non réagi dans une formulation pour un contact humain / animal interne ou externe direct, y compris, entre autres, par ingestion, inhalation et contact avec la peau, ainsi que dans des dispositifs médicaux / vétérinaires. Des exemples de telles applications sont des utilisations comme composant direct dans des aliments, des boissons, des produits pharmaceutiques, des cosmétiques, des produits de soins personnels ou des produits pour enfants.
- L'utilisation pour une utilisation par des consommateurs ou des hôpitaux à des fins de désodorisation ou de purification de l'air par pulvérisation sous forme d'aérosol.
- L'utilisation comme un composant non réagi dans des adhésifs, des plastifiants et des adoucisseurs pour l'emballage avec un contact direct avec des aliments ou des boissons.
- L'utilisation comme un composant non réagi dans la formulation de colles, de pâtes, de sachets chauds ou froids ou autres articles où le potentiel pour un contact humain important ou d'ingestion humaine existe (y compris, entre autres, la colle/pâte scolaire pour enfants, la colle/pâte pour arts/bricolage, jouets, produits pour enfants).
- L'utilisation comme un fluide dans une tuyauterie soumise à des essais de mise en pression.

Sources des données

: ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>. United Nations Economic Commission for Europe: About the GHS. Accessed at http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessed at: http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/whmis_classifi.html. WHMIS: Le Système d'information sur les matières dangereuses: la norme nationale de communication des dangers du Canada.

Autres informations

: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TWA: Poids moyen